

Appel de dossier; Invitation à soumettre une œuvre tri-dimensionnelle

Ce concours vise la création d'une œuvre d'art public en 3 dimensions déployée au sol, qui sera installée à l'extérieur devant les bureaux de la MRC de Pontiac

Le budget de réalisation est de 4 000 \$, taxes incluses

La taille peut aller jusqu'à 2 m de haut, fabriqué en un matériau qui ne demandera pas beaucoup d'entretien.

L'emplacement ciblé est situé à l'extérieur des bureaux de la MRC sur son terrain situé à Campbell's Bay. L'œuvre sera visible de la route 301 et du stationnement public de l'édifice.

Date de tombée : 26 novembre 2025, midi

Pour toute question, merci de communiquer via l'adresse m.gionet@mrcpontiac.qc.ca

Règlement et programme du concours pour l'intégration d'une œuvre extérieure sur le terrain de la MRC de Pontiac



MRC PONTIAC
OUTAOUAIS

Table des matières

1. Cadre d'intégration	3
1.1 Le contexte.....	3
1.2 La thématique et le public visé.....	3
1.3 Les contraintes.....	3
2. Les modalités du concours	4
2.1 Les critères d'admissibilité.....	4
2.2 L'échéancier.....	4
2.3 Les étapes du concours	4
2.4 Le budget	5
2.5 Le rôle du comité décisionnel.....	6
2.6 Présentation du dossier de candidature.....	6
Critères de recevabilité et modalités d'envoi.....	7

1. Cadre d'intégration

1.1 Le contexte

La MRC de Pontiac est dotée d'un cadre de gestion en art public. Cette politique vise à réserver 1 % du budget à l'acquisition d'œuvres d'art public d'artistes professionnels. Par cet engagement, la MRC réitère sa volonté de mettre en valeur l'art public afin de favoriser l'expérience citoyenne en améliorant la qualité de vie et l'esthétisme de la MRC. Les œuvres d'art public réalisées dans le contexte de cette politique font partie intégrante de la Collection d'art public de la MRC de Pontiac. À ce titre, la Division culture et patrimoine en gère l'acquisition, la conservation, la promotion et la diffusion.

Le patrimoine et l'art public figurent parmi les vecteurs identitaires les plus importants de la MRC. Tel que mentionné dans la politique culturelle de la MRC Pontiac; Politique du 1% pour les œuvres d'art à intégrer aux édifices publics.

1.2 La thématique et le public visé

La MRC recherche une œuvre d'art extérieure qui saura bien représenter le caractère unique de la région du Pontiac. La proposition doit être cohérente et faire écho aux valeurs de la région tout en mettant l'accent sur la culture et le territoire.

1.3 Les contraintes

Taille : L'œuvre devra être d'une hauteur maximum de 2m et d'un diamètre maximum d'environ 1.5m².

Emplacement et ancrages : l'œuvre doit tenir compte des particularités du site d'implantation et se déployer de manière à bien s'intégrer au bâtiment et à son environnement.

Conservation et entretien : le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. Le traitement, la finition et l'assemblage doivent présenter une résistance au vandalisme dans des conditions normales d'exposition dans un contexte d'espace public. Les candidats devront privilégier des matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal. Il appartient à l'artiste de faire la démonstration de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés.

Technique : l'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics et au Code national du bâtiment (CNB)

actuellement en vigueur. Les matériaux traités ne doivent pas présenter d'arêtes vives ou coupantes ni de fini présentant des risques de blessures.

Exclusions : les œuvres mobiles avec moteurs, les œuvres numériques, sonores ou audiovisuelles, les matériaux éblouissants ou trop fragiles et l'utilisation de l'eau (par alimentation mécanique) sont à proscrire.

Approvisionnement : L'artiste doit, dans la mesure du possible, favoriser l'approvisionnement local et responsable, contribuant ainsi à l'économie du Pontiac et de l'Outaouais, donc au bénéfice de toute la collectivité.

2. Les modalités du concours

2.1 Les critères d'admissibilité

Tout artiste de profession ou collectif d'artistes professionnels en art actuel ayant son numéro NEQ et admissible au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) peut soumettre sa candidature.

2.2 L'échéancier*

Lancement du concours d'art public	22 septembre 2025
Date limite de dépôt des candidatures	26 novembre 2025
Analyse des propositions par le comité technique	Novembre-décembre 2025
Annonce du lauréat	Décembre 2025
Installation de l'œuvre	Été-automne 2026
Inauguration	À définir

* Outre la date de limite du dépôt des candidatures, le calendrier est sujet à modifications.

2.3 Les étapes du concours

- **Dépôt des dossiers** : Les artistes envoient leur dossier de candidature comprenant l'ensemble des documents exigés par le programme.
- **Sélection** : Le comité décisionnel choisit les dossiers finalistes.
- **Rencontre d'information** : les artistes sont invités à une rencontre d'informations techniques sur le site.

- **Dépôt du projet** : les finalistes font parvenir leur proposition de concept artistique finale à la date convenue. Ils sont également invités aux bureaux de la MRC afin de présenter une maquette de leur proposition.
- **Le comité technique** procède à l'analyse et, au besoin, soumet des questions aux artistes.
- **Recommandation** : Le comité décisionnel recommande un projet lauréat parmi les propositions soumises.
- **Octroi du contrat** : Les parties signent le contrat.

2.4 Le budget

Le budget est de 4 000 \$ taxes incluses. Il comprend :

- les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main-d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre d'art;
- le transport de l'œuvre vers les bureaux de la MRC.

La MRC de Pontiac prend en charge :

- la coordination avec les partenaires du projet;
- le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation de l'œuvre d'art;
- les honoraires des spécialistes dont le travail est requis pour l'installation de l'œuvre d'art, notamment la certification d'un ingénieur en structure et d'un ingénieur électrique, si nécessaire;
- l'installation et la sécurisation du site et de l'œuvre d'art pendant son installation ainsi que la remise en état des lieux;
- le coût des assises de l'œuvre (base de béton ou pieux, selon la proposition de l'artiste);
- la plaque d'identification de l'œuvre;
- les coûts liés à l'entretien normal de l'œuvre selon le devis d'entretien.

2.5 Le rôle du comité décisionnel

Le comité culturel de la MRC de Pontiac évaluera les candidatures reçues, à choisir les finalistes, puis à recommander le projet lauréat. Il utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures :

- La compréhension du programme;
- Le respect des contraintes administratives, budgétaires et techniques (par les finalistes);
- Les valeurs artistiques et novatrices du projet;
- La capacité démontrée par l'artiste à réaliser le projet;
- L'intérêt pour le sujet et la capacité de démontrer un lien entre la proposition et sa démarche artistique personnelle;
- La reconnaissance et le rayonnement de l'artiste.

Ce comité est également responsable d'évaluer les validations techniques, notamment;

- les estimations des coûts du projet en fonction du budget prévisionnel;
- la faisabilité technique du projet;
- la faisabilité du projet en fonction de la réglementation existante;
- la compatibilité, l'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet.

2.6 Présentation du dossier de candidature

Les personnes intéressées doivent présenter un document qui comprendra;

- Un curriculum vitæ;
- Une présentation de la démarche artistique (maximum 1 page);
- un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept choisi par l'artiste pour répondre à aux exigences du concours;
- un budget détaillé;

- un devis technique incluant une description des matériaux et des fiches techniques sur le traitement, la finition ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit aussi préciser les détails de l'installation.
- des images de l'œuvre;
- un calendrier de réalisation;
- un devis d'entretien de l'œuvre.

Critères de recevabilité et modalités d'envoi :

Pour postuler, les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature en un seul document, en format PDF, identifié comme suit :

Nom_Prenom_Concours_oeuvre_exterieure_MRC_Pontiac.pdf (sans accent ni espace).

Les candidats sont priés de transmettre leur dossier à la MRC de Pontiac par courriel au plus tard le **26 novembre 2025, midi** à l'adresse suivante :
m.gionet@mrcpontiac.qc.ca.

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits sera automatiquement exclue du concours.

Pour toute question en lien avec ce concours, les candidats peuvent écrire à m.gionet@mrcpontiac.qc.ca en prenant soin d'inscrire « Question concours œuvre extérieure MRC Pontiac » dans l'objet de leur courriel.